

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS  
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,  
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de Mormoiron,  
le Directeur départemental des finances publiques de Vaucluse désigne les contribuables désignés  
ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat  
des membres du conseil municipal.

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. COULIBEUFF Thierry</li><li>• M. BLAISE Romain</li><li>• Mme ORTUNO Mireille</li><li>• M. FRANCO Fabien</li><li>• Mme BASTOGNE Brigitte</li><li>• Mme BLANC Bénédicte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. ROUX Jean-Paul</li><li>• Mme ROSA Geneviève</li><li>• M. MARCOU Patrice</li><li>• Mme BLOUVAC-IMBERT Monique</li><li>• Mme RECCO Estelle</li><li>• M. EYERMANN Julien</li></ul>

**Remarque :** lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Avignon, le 18/02/2025

Le Directeur départemental  
des finances publiques,

  
Michel LAFFITTE